



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 18/05/2021

INTERVENTION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES EN FAVEUR DES SALLES DE CINÉMA

A la veille de la réouverture des salles de cinéma, Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la Culture, et Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, annoncent la publication du décret n°2021-602 du 17 mai 2021 relatif à la modification temporaire du taux maximal de subvention accordée aux établissements de spectacles cinématographiques par une ou plusieurs collectivités territoriales. Ce décret conforte l'importance de l'intervention des collectivités territoriales en faveur des salles de cinéma.

Les salles de cinéma participent au maillage culturel sur le territoire. Ainsi, près de 70 % de la population dispose d'un cinéma dans son agglomération et la moitié des salles sont implantées dans des agglomérations de moins de 20 000 habitants ou en zone rurale. C'est un maillage exceptionnel, qui participe du modèle français du cinéma, fondé sur la sortie en salle des films.

Afin de prendre en compte l'impact de la crise sur le secteur cinématographique, le Gouvernement a décidé de rehausser le taux maximal de subventions que les collectivités locales peuvent accorder aux salles de cinéma en le faisant passer de 30 % à 60 %. Cette mesure exceptionnelle, qui permet d'encourager la dynamique d'investissements indispensable à la relance, s'appliquera jusqu'au 1^{er} janvier 2023, afin de conforter ce modèle unique au monde.

Contacts presse :

Cabinet de Roselyne Bachelot-Narquin 01 40 15 83 31
Cabinet de Jacqueline Gourault 01 44 49 89 06

service-presse@culture.gouv.fr
communication.jg@cohesion-territoires.gouv.fr